

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin,
M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin,
M. Piron, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva,
M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 49, substituer aux mots :

« janvier 2015 »

les mots :

« septembre 2014 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 50.

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée, à due concurrence, par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d’accélérer la mise en œuvre des baisses de charges qui pèsent sur le coût du travail au 1^{er} septembre 2014.